

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026



POLITIQUES

- Adoption d'un nouveau Règlement sur l'élevage de poules en milieu urbain, lequel régit la garde de poules dans les zones résidentielles urbaines de la ville de Hearst.
- Établissement d'amendes fixes applicables aux infractions prévues au nouveau Règlement sur l'élevage de poules en milieu urbain.
- Modification du Règlement relatif au soin et au contrôle des animaux afin de mettre à jour la définition d'animaux d'élevage dans le but d'autoriser la présence de poules dans les zones urbaines en vertu du nouveau Règlement.
- Modification du Règlement sur la délégation de pouvoirs afin de déléguer à la directrice aux arrêtés municipaux l'autorité d'émettre des permis pour l'élevage de poules en milieu urbain.
- Appui à la Motion M-26 du député Gaétan Malette, exhortant le gouvernement du Canada de désigner l'autoroute 11 comme projet d'intérêt national en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, et demandant la mise en place d'une stratégie coordonnée afin d'améliorer la sécurité, la fiabilité et la capacité à long terme de ce corridor routier essentiel.
- Appui à la résolution de la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario demandant à la Province d'accélérer la mise en œuvre des recommandations incluses dans le rapport final du groupe de travail sur le transport dans le Nord de l'Ontario, visant à améliorer la sécurité, la fiabilité et la connectivité économique du réseau de transport nord-ontarien.

AMÉNAGEMENT

- Aucune objection à ce que le Conseil d'aménagement de Hearst accorde la demande d'addition de lot déposée par Lise Joanis, conformément au dossier no. C02-26 du Conseil d'aménagement de Hearst, laquelle vise à fusionner les parcelles résidentielles adjacentes situées au 705 et 707, rue George, pour former une seule parcelle.

FINANCES

- Adoption d'une Politique d'astreinte applicable aux employés non syndiqués de la Ville de Hearst qui n'occupent pas un poste de direction.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Le Département de développement économique est autorisé à agir en tant que coordinateur par intérim des célébrations de la Fête du Canada 2026 en sollicitant des partenaires communautaires potentiels pour assurer certains volets des festivités, en veillant à ce que les activités respectent les ressources disponibles et les échéanciers prévus, et en préparant un budget détaillé de l'événement à être présenté au Conseil.

